



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

CENTRALE SOLAIRE AU SOL DE LUGNY-CHAMPAGNE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NEXITY SOLAIRE

Raison sociale

NEXITY SOLAIRE

N° SIRET

98242028300011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

VALIENTE

Prénom(s)

VINCENT

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un site anthropisé/dégradé dit « Les Bouloises », situé sur la commune de Lugny-Champagne (18). Il s'agit d'un ancien site de dépôt de matériaux inertes de chantier, exploité pendant plus de deux décennies par des sociétés de travaux publics, aujourd'hui sans usage agricole (absence d'exploitation depuis les années 1990) ni usage naturel identifié. Le projet s'implante sur les parcelles cadastrées section 0B n° 250-251-252, représentant une superficie totale de 11 100 m². L'emprise effective du projet est d'environ 10 949 m². Le choix de ce site s'inscrit dans une logique de valorisation d'un terrain dégradé, en cohérence avec les orientations nationales visant à privilégier l'implantation d'installations photovoltaïques sur des espaces déjà artificialisés ou altérés, afin de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. L'aménagement prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques montés sur structures métalliques inclinées de type tables fixes, disposées en rangées espacées d'environ 4 mètres. Les structures seront ancrées au sol au moyen de fondations adaptées aux caractéristiques géotechniques du site (pieux vissés, pieux battus). Le point bas des panneaux

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à reconvertir un site dégradé/anthropisé en une centrale photovoltaïque au sol destinée à la production d'électricité renouvelable. Le site correspond à un terrain anthropisé et dégradé, historiquement utilisé pour le dépôt de matériaux inertes de chantier et aujourd'hui sans usage identifié. Compte tenu de la nature du sol et de son historique d'exploitation, ce terrain ne présente pas de vocation agricole et dispose d'un potentiel écologique limité. La reconversion de ce type de foncier pour la production d'énergie renouvelable s'inscrit pleinement dans les orientations nationales visant à prioriser l'implantation d'installations photovoltaïques sur des espaces déjà artificialisés ou dégradés, afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Les friches anthropisées sont ainsi identifiées par les politiques publiques comme des sites particulièrement adaptés au développement de projets photovoltaïques, dans une logique de valorisation de terrains sans autre usage pertinent. Le projet contribue ainsi au développement des énergies renouvelables, tout en s'inscrivant dans une démarche de limitation des conflits d'usage des sols, puisqu'il valorise un terrain déjà dégradé et sans vocation productive. Il participe également aux objectifs fixés par le

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle du chantier est estimée à environ quatre mois. Les travaux seront organisés en trois phases principales. 1. Préparation du site La première phase concernera la préparation des emprises du projet. Elle comprendra notamment les opérations de dégagement des zones d'implantation, le réglage ponctuel du terrain si nécessaire, la création de la piste interne d'exploitation, ainsi que la mise en place de la clôture périphérique et du portail d'accès. Les réservations nécessaires à l'implantation des équipements techniques seront également réalisées à ce stade. 2. Installation des équipements photovoltaïques La seconde phase consistera en la mise en place des fondations des structures, adaptées aux caractéristiques géotechniques du site, puis au montage des structures porteuses (tables photovoltaïques). Les modules photovoltaïques seront ensuite installés sur ces structures. Cette étape comprendra également la réalisation de l'ensemble des réseaux électriques et de communication internes, notamment la pose des câbles enterrés reliant les onduleurs au poste de transformation. 3. Installation des équipements techniques et raccordement La troisième phase portera sur l'installation du poste de transformation et de livraison, ainsi que la mise en place de la citerne souple destinée à la défense incendie (DFCI). Le poste sera ensuite raccordé au réseau public de distribution d'électricité par le gestionnaire de réseau. Une base vie temporaire sera installée pendant la durée des travaux afin d'accueillir le personnel et d'entreposer les équipements nécessaires au chantier. Les matériels et composants du projet (structures, onduleurs, modules photovoltaïques, câbles) seront stockés dans des conteneurs sécurisés à l'intérieur de l'emprise.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaïque sera supervisée à distance en temps réel grâce à un système de télésurveillance permettant de suivre en continu le fonctionnement des équipements et la production d'électricité. L'exploitation d'une centrale solaire nécessite une présence humaine limitée sur site. En moyenne, trois à quatre interventions annuelles sont prévues dans le cadre de la maintenance préventive. Un plan de maintenance sera mis en place et comprendra : Maintenance préventive : contrôles visuels réguliers des installations, inspection thermographique des modules photovoltaïques, vérification du bon fonctionnement des onduleurs, des connexions électriques, de la clôture et des dispositifs de défense incendie ; Maintenance curative : interventions ponctuelles sur site en cas d'alerte ou de dysfonctionnement détecté par le système de supervision. Outre les équipements techniques, l'exploitation de la centrale implique également la gestion de la végétation sous les panneaux photovoltaïques. Un plan de gestion écologique sera mis en œuvre afin de prendre en compte les enjeux du site. L'entretien de la végétation sera réalisé par fauche mécanique ou par pâturage, lorsque cela est possible, et en dehors des périodes sensibles pour la faune, notamment la période de nidification. À l'issue de la période d'exploitation prévue par le bail, la centrale fera l'objet d'un démantèlement complet et le site sera remis dans un état compatible avec son usage initial, conformément aux engagements pris par l'exploitant. L'ensemble des installations photovoltaïques sera alors retiré de la parcelle. Les structures, fondations, câbles et équipements électriques seront démontés puis orientés vers les filières de recyclage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'urbanisme : Déclaration Préalable de travaux (DP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de panneaux (modules) Hauteur maximale des panneaux Surface cloturée Hauteur de la clôture Taille du poste technique	(1716, unite) (3,2, m) (10949, m2) (2, m) (15, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Communauté de communes Berry - Loire - Vauvise En date du 02/02/2026
Zonage : A (Agricole)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Source : Geoportail
En zone de montagne ?	☐	☒	Source : Observatoire des territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source : Geoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source : Observatoire des territoires
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Source : Geoportail

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Source : Georisques
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Source : Atlas du Patrimoine
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Source : DREAL CENTRE VAL DE LOIRE
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Source : Georisques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	N.C
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site est un ancien depot de matériaux inertes issus d'entreprises du BTP.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Source : Observatoire des territoires
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Source : ARS CENTRE VAL DE LOIRE
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Source : Atlas du Patrimoine

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La Natura 2000, la plus proche : N2000 (Directive Habitats) "Coteaux Calcaires du Sancerrois" Id national : FR2400517 Distance : 7,7km
D'un site classé ?	☐	☒	Source : Atlas du Patrimoine

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun prelevement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne modifiera pas la morphologie du site, ce qui n'engendra pas de modification des circulations des eaux meteoriques. Par ailleurs, les tables photovoltaïques permettent une transparence hydrologique au meme titre que les pistes d'exploitation de la centrale.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas excedentaire en materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas deficitaire en materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	N.C

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet solaire ne demande pas d'équipement en assainissement ou encore en eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les lisieres ainsi que les parties boisées seront conservées. Le terrain anthropisé est sans intérêt écologique remarquable. Le projet n'entraînera pas de perturbation, ni de dégradation de la biodiversité sur site.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La Natura 2000, la plus proche : N2000 (Directive Habitats) "Coteaux Calcaires du Sancerrois" Id national : FR2400517 Distance : 7,7km
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet engendre la consommation de moins de 120m ² , au travers la création d'une piste lourde (matériaux drainant), et l'installation d'un PdL de 15 m ² . L'espace sous les panneaux et entre les tables restera végétalisé et entretenu (fauche tardive et/ou pastoralisme).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le terrain d'implantation de la centrale solaire au sol n'est pas concerné par des risques technologiques. Source : Georisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Source : Georisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	N.C

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Trafic limite a la periode du chantier (environ 4 mois). On estime que la phase chantier engendrera une augmentation d'une dizaine de camion. Ce volume n'est donc pas de nature a generer des incidences sur le trafic routier local. En phase exploitation, aucun impact n'est attendu.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Seules certaines etapes du chantier peuvent generer du bruit. Le bruit ne sera pas superieur a celui genere par l'activite locale. Aucune nuisance sonore n'est attendue en phase exploitation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	N.C
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	La centrale solaire aussi bien en phase travaux, qu'exploitation n'engendrera aucunes nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	N.C
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La phase chantier genere de faibles vibrations. La phase exploitation ne genere aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	N.C
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun eclairage n'est prevu sur le site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	N.C
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun rejet dans l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun rejet liquide.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	La phase chantier n'engendre pas d'effluents. Le chantier sera équipé de sanitaires munies de cuves de stockage des effluents, qui seront régulièrement vidangées. La phase exploitation, engendre aucun effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En phase chantier : production de déchets inertes non dangereux. En phase exploitation : aucune production de déchets. En phase démantèlement : production de déchets inertes non dangereux. Les déchets seront collectés, triés et évacués afin d'être valorisés dans les filières adéquates. La quantité de déchets est très faible en raison du caractère recyclable des éléments de la centrale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Impact visuel très faible (haies, boisement...) et relief permettent de tronquer les vues proches, comme éloignées. Seules des perceptions immédiates et partielles peuvent exister depuis la voirie qui passe au droit du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site n'accueille aucune activité et n'a aucune vocation à accueillir d'autres activités. La centrale n'engendre aucun conflit d'usage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Au vu de la faible ampleur du projet (1ha), de sa nature, de son caractère dégradé, des secteurs à enjeux écologiques réduits, ses incidences sur l'environnement sont faibles. De plus, il n'existe qu'un projet solaire similaire en exploitation (centrale solaire au sol) dans un rayon de 20km. On note aussi quatre projets en développement dans un rayon de 20km. Aucune incidence cumulée n'est attendue sur l'environnement et le milieu humain. Source : SIDE CENTRE VAL DE LOIRE + Annexe volontaire "effets cumulés - projets solaires".

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre du projet de centrale au sol de Lugny-Champagne, aucune autre évaluation des incidences sur l'environnement n'est requise au titre d'autres législations applicables.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principales mesures - sequence ERC : - Adaptation de la periode de travaux sur l'annee selon le cycle biologique des especes. - Balisage preventif des emprises chantier afin de ne pas impacter les habitats non concernes. - Limitation/adaptation des modalites de circulation des engins de chantier. - Dispositif preventif de lutte contre une pollution. - Dispositif de lutte preventive et curative contre les especes exotiques envahissantes. - Dispositif permettant d'eloigner les especes a enjeux et/ou limitant leur installation. - Suivi environnemental du chantier et de la phase exploitation par un ecologue. - Mise en place d'une cloture permeable a la petite faune. - Fondations prioritairement par pieux battus ou vises afin de limiter l'impact sur le sol et le sous-sol. - Maintien / Renforcement des haies arborees existantes afin de masquer les perceptions. - Choix coloris adapte a la vegetation pour les installations techniques pour une discretion en toute saison. - Reensemencement des zones remaniees avec des essences locales. - Entretien de la vegetation par fauche mecanique tardive. - Installation d'un panneau pedagogique a l'entree du site. Cf. Etude specifique - Annexe volontaire - Adaptation environnementale

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet et de son implantation, la réalisation d'une évaluation environnementale complète ne paraît pas nécessaire. Le projet consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 1,15 MWc sur le site dégradé dit « Les Bouloises », situé sur la commune de Lugny-Champagne (18). Ce site correspond à un terrain anthropisé et dégradé, historiquement utilisé pour le dépôt de matériaux inertes de chantier et aujourd'hui sans usage identifié. Compte tenu de la nature du sol et de son historique d'exploitation, ce terrain ne présente pas de vocation agricole et dispose d'un potentiel écologique limité. La reconversion de ce type de foncier pour la production d'énergie renouvelable s'inscrit pleinement dans les orientations nationales visant à prioriser l'implantation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **Gauthier**

Prénom

Qualité du signataire Directeur des operations

À Beziers

Fait le 16-09-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)